

PERSONNELS SOCIO-ÉDUCATIFS DE LA FPH ! LA COUPE EST PLEINE !

Contrairement à ce qui était programmé, la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) du 16 juillet 2013 n'examinera pas les projets de texte relatifs à la filière socio-éducative.

En effet, nous venons d'apprendre que ces textes ne seront pas à l'ordre du jour, n'ayant pas eu l'imprimatur de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) et vraisemblablement du Ministère des Finances. Ces projets devaient prévoir le reclassement des assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, en B NES (nouvelle espace statutaire), la revalorisation indiciaire des moniteurs-éducateurs et des animateurs. Ce n'est pas admissible ! Même si le «NES» ne correspond pas aux attentes des personnels concernés : ils revendiquent avec FO et d'autres organisations syndicales, un reclassement en catégorie «A».

Au delà de la non présentation des textes relatifs au reclassement dans le NES au Conseil Supérieur, le gouvernement refuse l'ouverture d'une réelle négociation pour la reconnaissance des diplômes et qualifications des travailleurs sociaux en catégorie A. Tout ceci découle de la politique d'austérité et de la baisse des dépenses publiques imposées par le traité budgétaire européen.

Pourtant le reclassement en catégorie A est légitime. Les EFTS (Etablissements de Formation des Travailleurs Sociaux) depuis la rentrée de septembre 2012, organisent les formations en acquisition de 180 crédits ECTS (Système de Transfert de Crédits Européens) et mettent en place la « semestrialisation » des études. Il s'agit d'une reconnaissance implicite du niveau de licence pour les diplômes d'Etat du Travail Social au niveau II du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Pour FO, le classement immédiat de l'ensemble des diplômes post Bac au niveau licence doit être reconnu immédiatement comme ouvrant au reclassement en catégorie A.

Enfin, FO condamne le traitement différencié d'une fonction publique à l'autre. Les travailleurs sociaux de l'Etat ont été reclassés en octobre 2012 et ceux de la territoriale le seront ce mois-ci (après plus de huit mois d'attente, leurs décrets sont parus au journal officiel du 12 juin 2013) et toujours rien pour l'hospitalière ! C'est inadmissible ; y aurait-il des travailleurs sociaux de seconde zone ?

Combien de temps devront encore attendre les personnels de la FPH pour obtenir une revalorisation de carrière ?

**Ils disent : cela suffit !
Ils n'attendent pas le mois de juin 2014 pour être reclassés !
Assez de blocage des salaires et du gel sur cinq ans de la valeur du point d'indice !
Assez d'attaques contre nos conditions de travail, nos droits collectifs, nos retraites !
Non à l'austérité !**

FO appelle les personnels socio-éducatifs à préparer la mobilisation pour la rentrée, en exigeant dès maintenant :

- la prise en compte des spécificités de la fonction publique hospitalière,
- un reclassement immédiat en catégorie A des assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés,
- un véritable déroulement de carrière pour les conseillers socio-éducatifs ; l'intégration directe et immédiate en catégorie B des Techniciens en Intervention Sociale et Familiale, ainsi qu'un nouveau déroulement de carrière en B pour les moniteurs éducateurs et animateurs, ainsi qu'une revalorisation des carrières des Aides Médico-Psychologiques.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 11 juillet 2013.